



Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Monsieur DI PIAZZA Gaetano**

Le terrain concerné est situé à **6200 CHÂTELET, rue de la Montagne 14/16** et cadastré **Châtelet (1) section A n° 779A**.

Le projet consiste en **la transformation d'un bâtiment de 8 logements en 4 logements**.

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet déroge au **Guide Régional d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

- l'Article 414/2 : La longueur du mur situé dans le prolongement de la poignée des portes fermées du hall commun et des 2 premiers appartements ne serait pas de 50cm.
- Une aire de rotation de 1,50m ne serait pas réalisable devant l'entrée des 2 premiers logements.
- D'une manière générale les logements ne seraient pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le projet s'écarte au **Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

Hygiène des constructions d'habitation:

Point 8.1. : "Les locaux habitables sont aérés et éclairés directement: ils ont une hauteur minimum sous plafond de 2,40 m pour les parties habitables. (voir arrêté du 15/2/96 relatif à l'isolation thermique et la ventilation des bâtiments)" (les chambres et la salle de bains du logement 16/1 n'ont pas une hauteur sous-plafond de 2,40m (2,25m)).

Prescriptions de l'aire du centre ancien de Châtelet :

- Point 2.3.1. page 17 : « jusqu'à une profondeur de 15 m, la hauteur du volume secondaire contigu étagé ne peut dépasser 6 m sous corniche et 10 m au faite (en cas de toiture inclinée): ils sont disposés de manière à ne pas constituer de bacs à neige avec les immeubles voisins » (la hauteur du volume secondaire arrière modifié a une hauteur supérieure à 6m (15,23m)).

- Point 4.1.3.1.7. page 19 : 4.1.3.1.7. « les matériaux des volumes secondaires contigus sont les mêmes que ceux du bâtiment principal » (les élévations des volumes secondaires seraient réalisées en enduit de ton gris).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article Article D.IV.40 (Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional) du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET (Châtelineau).

- les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

- le jeudi 22 novembre 2018 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous.

- le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service Urbanisme **téléphone : 071/243.244 – mail : urbanisme@chatelet.be**

L'enquête publique est ouverte le 14 novembre 2018 et clôturée le 28 novembre 2018

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET(Châtelineau)

- par télécopie au numéro : 071/24.44.53

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

- remises à Monsieur Didier DEVOS dont le bureau se trouve à l'Administration communale, rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET(Châtelineau).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **2018/124**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, de l'agent communal désigné à cette fin ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET (Châtelineau), le **28 novembre 2018, à 16h00.**

~~Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme – le conseiller en environnement –~~ la personne chargée(e) de donner des explications sur le projet – est Monsieur Didier DEVOS dont le bureau se trouve à 6200 CHÂTELET (Châtelineau), rue Gendebien 59 – Service Urbanisme.

A Châtelet, le 23.10.2018

le Directeur général, →

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(Délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ